



Municipalité des Cèdres

AVIS INFORMATIF CONCERNANT LES FERMETURES DE FOSSÉS

Les Cèdres - 11 Août 2022

En raison de récentes modifications apportées au *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE) de la Loi sur la qualité de l'environnement, la modification d'un ouvrage de drainage existant, incluant l'ajout d'un puisard, d'un regard, de même que la fermeture (canalisation) d'un fossé doit maintenant faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation (CA) auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Le moratoire en lien avec la fermeture des fossés sera levé suite à l'adoption d'un nouveau règlement permettant la fermeture des fossés.

L'adoption de ce nouveau règlement est planifiée pour septembre 2022

Une procédure en lien avec une demande de canalisation de fossé sera établie et impliquera le dépôt de document auprès du Ministère de l'environnement de la lutte contre les changement climatique (MELCC)

Toute information supplémentaire en lien avec ce nouveau règlement peut être adressée à :

Daphnée Longtin

Adjointe à la coordination des services techniques et infrastructure

450-452-4651 poste 264

infrastructures@ville.lescedres.qc.ca

Merci pour votre habituelle collaboration.